

Le Québec de l'avenir L'avenir du Québec

1. Nouveaux barrages

La transition énergétique est le défi du siècle. Le gouvernement de la CAQ s'est engagé à rendre le Québec carboneutre d'ici 2050, mais cela demandera beaucoup d'électricité propre. Selon Hydro-Québec, nous aurons besoin de 100 térawattheures (TWh) de plus d'ici 2050, ce qui équivaut à la moitié de sa production actuelle.

Pour y arriver, le Québec devra miser sur une consommation plus efficace de son électricité et sur des technologies comme l'éolien et d'autres sources d'énergie propre. Cependant, les prédictions nous montrent que ce sera insuffisant. Contrairement à plusieurs pays, le Québec a la chance de disposer d'un grand savoir-faire et d'un potentiel intéressant en hydroélectricité. L'atteinte de nos objectifs de réduction de gaz à effet de serre (GES) passera sans aucun doute par l'ajout de nouvelles centrales hydroélectriques.

Proposition 1

La Coalition Avenir Québec propose de préconiser la construction de nouvelles centrales hydroélectriques, de moderniser celles existantes et d'autres ressources d'énergies vertes pour réussir l'électrification du Québec.

Proposée par la Commission politique, amendée par Montréal
Amendée par Montréal et le comté de Saint-François

2. TGV Montréal-Québec

Dans le cadre de l'électrification des transports, le Québec a besoin d'un lien interurbain de transport collectif électrique. Actuellement, il existe un projet de train à grande fréquence (TGF) porté par VIA Rail, dans le corridor Québec-Toronto, que la CAQ appuie. Cependant, certains proposent de transformer ce projet en train à grande vitesse (TGV).

Un TGV Québec-Montréal dans le cadre d'un lien Québec-Toronto financé par le gouvernement fédéral constituerait un moyen de transport rapide, efficace et confortable. En outre, un tel projet serait un levier de développement économique en plus de resserrer les liens entre les régions sur un corridor où vivent plus de six millions de Québécois. Si le gouvernement fédéral en venait à privilégier le projet de TGF, le Québec pourrait utiliser le financement fédéral pour construire un TGV sur le tronçon Québec-Montréal.

Proposition 2

La Coalition Avenir Québec appuie la construction d'un train à grande vitesse (TGV) sur le tronçon Québec-Montréal et encourage des projets d'expansion sur les réseaux limitrophes.

Proposée par la Commission politique, amendée par Lanaudière

3. Efficacité énergétique des bâtiments

L'efficacité énergétique jouera un rôle de premier plan pour aider le Québec à électrifier son économie. Beaucoup d'électricité est gaspillée dans des bâtiments et des résidences qui disposent d'une isolation et d'un système de chauffage non efficaces, et qui consomment donc plus d'énergie qu'ils ne le devraient. En aidant les propriétaires de ces bâtiments à mieux les isoler et à disposer d'un système de chauffage plus efficace, le Québec peut faire d'importantes économies d'énergie, et utiliser ces économies pour électrifier son économie.

Proposition 3

La Coalition Avenir Québec propose de créer un programme ambitieux (s'ajoutant à ceux d'Hydro-Québec) pour soutenir les rénovations et l'achat de systèmes de chauffage et de climatisation plus efficaces, d'installation d'autoproduction et de stockage d'énergie, qui favorisent l'efficacité énergétique.

Proposée par la Commission politique, amendée par les Laurentides et Montréal
Amendée par Les Laurentides, Montréal et le comté de Vimont

4. Gaz naturel 100% renouvelable

De nouveaux processus permettent désormais de produire du gaz naturel de manière renouvelable, notamment à partir de matières organiques comme les déchets alimentaires. Ces procédés permettent de réduire nos émissions de gaz à effet de serre en remplaçant des sources d'énergie fossiles plus polluantes, mais aussi en évitant les émissions de méthane liées à l'enfouissement des matières résiduelles organiques.

De plus, le gaz naturel renouvelable est une énergie québécoise, produite chez nous, qui permet aux municipalités, aux agriculteurs et aux entreprises d'ici d'obtenir de nouveaux revenus grâce à leurs déchets.

Proposition 4

La Coalition Avenir Québec propose que le Québec se donne comme objectif que le plus possible de gaz naturel utilisé et produit au Québec soit d'origine renouvelable.

Proposée par la Commission politique, amendée par la Montérégie, Laval et l'Outaouais

5. Réduire le coût des forfaits cellulaires

Le gouvernement a déjà entrepris d'élargir la couverture cellulaire dans plusieurs régions mal desservies. La prochaine étape c'est de réduire les coûts des forfaits cellulaires. Le Canada est en effet un des endroits dans le monde où les données utilisées coûtent le plus cher. Les tarifs sont en effet 25 fois plus élevés qu'en France, selon certaines études. Avec le projet ID Québec, le gouvernement pourrait faire diminuer les coûts des données numériques pour tous, et permettrait aux entreprises québécoises de disposer d'infrastructures numériques de pointe, un levier exceptionnel pour le développement économique de toutes nos régions.

Proposition 5

La Coalition Avenir Québec appuie la création d'ID Québec (Infrastructures et données Québec) afin notamment de faire baisser le prix des données cellulaires partout au Québec.

Proposée par la Commission politique, amendée par Lanaudière et l'Outaouais

6. Automatisation et productivité

Une des solutions pour remédier à la pénurie de main-d'œuvre se trouve dans l'augmentation de la productivité et la modernisation technologique de nos entreprises, notamment par l'automatisation. Pendant plusieurs années, le Québec a été en retard sur ce front. Cependant, depuis quelques années, on note une forte augmentation des investissements productifs, mais le Québec demeure en retard.

L'État québécois doit donner un nouveau coup de barre pour accélérer la modernisation de notre économie, en investissant encore plus dans la productivité de nos entreprises.

Proposition 6

La Coalition Avenir Québec propose d'investir davantage dans la modernisation, entre autres, les technologies de l'information et la robotisation de l'économie québécoise, afin d'augmenter sa productivité.

Proposée par la Commission politique, amendée par l'Outaouais

7. Repreneuriat

Avec le vieillissement de la population, le repreneuriat, soit la revente d'entreprises établies à de jeunes entrepreneurs, sera appelé à prendre de plus en plus de place au Québec dans les prochaines années. Cependant, le rachat d'une entreprise établie peut demander beaucoup de capital auquel les acheteurs potentiels n'ont pas toujours accès, et ce, particulièrement lorsqu'ils sont jeunes. Pour outiller la prochaine génération du *Québec inc.*, le gouvernement du Québec doit rendre plus facile l'accès à des prêts pour le transfert d'entreprises.

Proposition 7

La Coalition Avenir Québec propose de favoriser le repreneuriat des jeunes entrepreneurs en simplifiant la fiscalité et l'accès aux prêts pour le rachat d'entreprises.

Proposée par la Commission de la Relève, amendée par la Capitale-Nationale

8. Rapatrier le Programme des travailleurs étrangers temporaires (PTET) à Québec

Le Programme des travailleurs étrangers temporaires (PTET) permet à des travailleurs étrangers de venir au Québec temporairement afin de prêter main forte à nos entreprises, notamment dans le domaine agricole. Toutefois, les délais occasionnés par la gestion fédérale de ce programme compliquent inutilement les choses pour les petites et moyennes entreprises (PME) québécoises.

L'administration par le gouvernement du Québec du PTET permettrait d'offrir un service plus efficace, et de moduler ce programme conformément aux besoins du Québec, notamment concernant la maîtrise de la langue française.

Proposition 8

La Coalition Avenir Québec propose de réclamer au gouvernement fédéral le plein contrôle par le gouvernement du Québec du Programme des travailleurs étrangers temporaires (PTET).

Proposée par la Commission politique, amendée par Lanaudière

9. Défiscalisation des heures supplémentaires

Les travailleurs du Québec qui font des heures supplémentaires sont actuellement taxés sur ces revenus, et peuvent potentiellement être pénalisés pour avoir travaillé davantage en passant à un palier d'imposition supérieur.

Dans notre contexte de pénurie de main-d'œuvre, le gouvernement du Québec devrait exempter d'impôt les heures supplémentaires dans certains secteurs d'activités afin de compenser davantage ceux et celles qui travaillent plus.

Proposition 9

La Coalition Avenir Québec propose de réviser la fiscalité des heures supplémentaires afin de répondre aux problèmes de la rareté de main-d'œuvre.

Proposée par la Commission de la Relève, amendée par le Saguenay-Lac-Saint-Jean, Lanaudière, Montréal, l'Estrie, le Centre-du-Québec et la Mauricie

10. Un REEE pour les enfants québécois

Le Régime enregistré d'épargne-études (REEE) est un programme qui permet aux parents d'épargner pour les études de leurs enfants en bénéficiant de rendements avantageux et de subventions des gouvernements. Afin d'inciter à l'épargne et aux études, la CAQ propose que le gouvernement verse un montant de 1000 \$ pour chaque enfant qui naît au Québec, si les parents décident d'ouvrir un compte REEE à son nom. Les subventions fédérales et du Québec s'ajouteraient à ce montant.

Une telle mesure encouragerait les parents à investir pour l'avenir de leurs enfants, et permettrait à la prochaine génération de Québécois de bénéficier d'un départ exceptionnel dans la vie adulte, et d'une sécurité financière enviable pendant les études. Cette mesure permettrait en outre au Québec d'aller chercher sa part des subventions fédérales du programme de REEE.

Montant unique	Versements parentaux	Total à 17 ans
1000 \$	0 \$	3 538 \$
1000 \$	50 \$	23 354 \$
1000 \$	100 \$	41 932 \$
1000 \$	210 \$	75 026 \$

Source : Calculateur épargne-études de Desjardins

Proposition 10

La Coalition Avenir Québec propose d'offrir un montant unique de 1000 \$ dans un Régime enregistré d'épargne-études (REEE) à la naissance et/ou à l'adoption de chaque enfant au Québec.

Proposée par la Commission politique et la Commission de la Relève, amendée par les Laurentides
Amendée par Les Laurentides et le comté de Rimouski

11. Bonifier la contribution du Québec aux REEE

Actuellement, l'Incitatif québécois à l'épargne-études (IQEE) bonifie les cotisations dans un Régime enregistré d'épargne-études (REEE) de 10 % par enfant par année, jusqu'à concurrence de 250 \$. Le gouvernement fédéral, quant à lui, les subventionne de 20 % par enfant par année, jusqu'à concurrence de 500 \$. Le gouvernement du Québec devrait augmenter l'IQEE à 20 % et un maximum de 500 \$, afin d'égaliser la contribution du gouvernement fédéral et ainsi encourager l'épargne dans un REEE.

Proposition 11

La Coalition Avenir Québec propose d'augmenter l'Incitatif québécois à l'épargne-études (IQEE) de 10 % à 20 %, jusqu'à concurrence de 500 \$ par année par enfant.

Proposée par la Commission de la Relève

12. Un passeport culturel pour les jeunes

La culture constitue un moteur économique important au Québec, avec une contribution de plus de 11 milliards au PIB. Elle constitue également un pilier central de l'identité québécoise. Or, les jeunes Québécois sont plus que jamais exposés à la culture américaine via les plateformes Web, et de moins en moins à leur propre culture.

Un passeport culturel serait une avenue porteuse afin que les jeunes profitent davantage de la culture québécoise. L'instauration d'un passeport culturel pour les jeunes de 16 à 25 ans pourrait leur permettre d'assister à cinq spectacles sur scène d'artistes québécois. Cette mesure permettrait de créer des habitudes pour la vie et ainsi de soutenir durablement la culture québécoise.

Proposition 12

La Coalition Avenir Québec propose la création d'un passeport culturel francophone de production québécoise pour les jeunes.

Proposée par la Commission de la Relève, amendée par Montréal et les Laurentides

13. Étalement de la « taxe de bienvenue » (la taxe) lors de l'achat d'une première propriété

Dans les dernières années, l'accès à la propriété pour les jeunes acheteurs est de plus en plus difficile. La taxe, qui peut atteindre plusieurs milliers de dollars, impose un poids financier supplémentaire pour beaucoup de premiers acheteurs. De nombreux Québécois doivent s'endetter davantage à l'achat d'une première maison pour cette raison et d'autres sont incapables d'accéder à la propriété. Étaler le paiement de la taxe sur plusieurs années (par exemple sur cinq ans) soulagerait les premiers acheteurs, qui doivent déjà déboursier des sommes importantes au moment de l'achat, comme le déménagement, l'assurance de la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL), les frais de notaire, l'ameublement, etc.

Cependant, la taxe de bienvenue représente aussi un apport financier important au budget des municipalités. Pour faciliter l'accès à la propriété des premiers acheteurs, le gouvernement pourrait compenser le manque à gagner (avec un programme de prêts, par exemple), temporaire des municipalités qui souhaiteraient se prévaloir d'un tel programme, afin d'étaler la taxe pour les premiers acheteurs.

Proposition 13

La Coalition Avenir Québec propose d'étaler la taxe de bienvenue (droit de mutation immobilière) pour les Québécois qui s'achètent une première propriété, en compensant le manque à gagner des municipalités.

Proposée par la Commission politique, amendée par Lanaudière
Amendée par Lanaudière et le comté de Rimouski

14. Aide des parents pour la mise de fonds

Dans l'état actuel du marché immobilier, de plus en plus de parents pigent dans leurs économies pour aider leurs enfants à s'acheter une première maison. S'ils puisent dans leur REER, ils peuvent subir des pénalités financières importantes. En exemptant d'impôt les retraits de REER jusqu'à un certain montant (10 000 \$ par exemple) pour fournir une mise de fonds dans l'achat d'une première propriété, le gouvernement aiderait les parents qui veulent aider leurs enfants à accéder à la propriété.

Proposition 14

La Coalition Avenir Québec propose que les parents et les grands-parents puissent retirer, exempt d'impôt provincial, un montant de leur REER ou FERR pour contribuer à une mise de fonds de leurs enfants ou petits-enfants sur l'achat d'une « première résidence principale ».

Proposée par la Commission politique, amendée par Lanaudière et Laval
Amendée par Lanaudière, Laval et le comté de Vimont

15. Vente d'alcools québécois hors de la SAQ

Le Québec compte de nombreux producteurs de spiritueux, de cidres et de vins, dont l'excellence n'est plus à prouver. Cependant, nos producteurs doivent composer avec une bureaucratie trop lourde et des marges de profits réduites, notamment en raison du monopole de la Société des alcools du Québec (SAQ).

Dans l'état actuel des choses, des producteurs doivent verser une majoration de plus de 50 % du prix de vente de la bouteille à la SAQ, même pour des ventes sur le lieu de fabrication. Afin d'encourager les alcools produits au Québec, le gouvernement devrait exempter des contraintes imposées par la SAQ les alcools vendus dans leur établissement de production.

Proposition 15

La Coalition Avenir Québec propose d'exempter les producteurs d'alcool des contraintes de la SAQ lorsqu'ils vendent sur leur lieu de production ou à proximité, dans le respect de nos ententes commerciales.

Proposée par la Commission politique
Amendée par le comté de Vimont

16. Tarif unique et abordable pour le transport collectif

Les jeunes Québécois sont particulièrement dépendants des transports en commun, et leur coût demeure important malgré les réductions en vigueur. Dans une optique de réduction des GES, nous avons tout avantage à ce qu'il soit plus facile et moins dispendieux de se déplacer à l'aide du transport en commun.

Afin d'encourager l'utilisation du transport collectif et de réduire le coût de la vie pour les jeunes Québécois, le gouvernement du Québec pourrait, avec les municipalités concernées, créer un laissez-passer offrant l'accès à tous les réseaux de transport collectif publics du Québec avec un seul tarif abordable.

Proposition 16

La Coalition Avenir Québec propose d'offrir aux jeunes Québécois, aux étudiants et aux aînés d'accéder à tous les réseaux de transport collectif publics du Québec avec un tarif unique et abordable.

Proposée par la Commission de la Relève, amendée par la Capitale-Nationale et le Saguenay-Lac-Saint-Jean

17. Intégration des réseaux de transport en commun

Un des plus grands obstacles à l'utilisation du transport en commun au Québec est le transport interrégional, qui demeure plus difficile que dans les centres urbains. En misant sur une plus grande intégration des réseaux de transport en commun en périphérie, il serait possible de faire des économies d'échelle, mais surtout de permettre à ceux qui vivent plus loin des grands centres de voyager plus facilement et à moindre coût. Un tel chantier permettrait également de réduire la dépendance des Québécois à leur voiture, car certains n'ont pas d'autres options pour se déplacer dans des temps raisonnables, ainsi que de simplifier la vie à ceux qui n'en ont pas.

Proposition 17

La Coalition Avenir Québec propose de favoriser l'intégration des différents réseaux de transport en commun en périphérie des centres urbains dans une perspective d'amélioration des services et de réduction des coûts.

Proposée par la Commission de la Relève, amendée par la Capitale-Nationale

18. De nouveaux bâtiments exemplaires en efficacité énergétique

Les bâtiments sont actuellement responsables de 10% des émissions de gaz à effet de serre (GES) du Québec. La majorité de nos bâtiments sont déjà chauffés par l'hydroélectricité, mais lors de pointes de froid intense, les besoins d'électricité explosent et les bâtiments énergivores exigent des ressources disproportionnées à Hydro-Québec.

Le Québec doit viser la construction de bâtiments exemplaires, qui n'émettent pas de GES et qui ont une consommation électrique raisonnable, ne posant pas d'enjeu pour Hydro-Québec lors de grands froids. Pour ce faire, nous devons développer de nouvelles exigences de construction, qui feront en sorte que les nouveaux bâtiments construits au Québec seront exemplaires au plan énergétique.

Proposition 18

La Coalition Avenir Québec propose de développer de nouvelles normes de construction exemplaires sur le plan de l'efficacité énergétique et de l'adaptation aux changements climatiques pour les bâtiments.

Proposée par la Commission politique
Amendée par le comté de Rimouski

19. Bornes électriques dans les stations d'essence

Alors que le parc automobile électrique est en pleine croissance au Québec, le circuit de bornes de recharge électriques doit grandir en conséquence, particulièrement pour les conducteurs qui doivent faire de longues distances. Pour accompagner ce changement durable dans notre manière de nous transporter, les grandes stations d'essence de plus de 6 pompes devraient être tenues d'offrir au moins une borne électrique pour permettre aux conducteurs de véhicules électriques de recharger leur batterie pendant leurs trajets.

Proposition 19

La Coalition Avenir Québec propose que toute station d'essence à plus de 6 pompes soit tenue d'avoir au moins une borne électrique.

Proposée par le comté de Vaudreuil (Montérégie)

20. Construction de logements en régions éloignées

La pénurie de logements frappe le Québec sur tout son territoire. L'augmentation de la population de toutes les régions du Québec a créé des besoins en logements plus importants. Or, la capacité des régions éloignées pour construire des logements est plus limitée que dans les grands centres. Les grands groupes immobiliers sont davantage présents dans les grands centres et leurs couronnes et le marché des régions excentrées est moins intéressant en raison des coûts élevés de construction, de l'appréciation moindre de la valeur foncière dans le temps et de la dispersion de leurs investissements.

De plus, les programmes de subvention pour les logements abordables et/ou les logements sociaux sont rarement adaptés à ces réalités, qui demandent une implication financière plus grande des promoteurs que dans les centres urbains.

Proposition 20

La Coalition Avenir Québec propose d'offrir des crédits d'impôt pour la construction de logements locatifs abordables en régions éloignées afin d'inciter la construction de logements en région.

Proposée par le comté de Gaspé (Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine)
Amendée par le comté de Pontiac

21. Étudiants étrangers et centres de formation professionnelle en région

À partir de septembre 2023, le gouvernement du Québec exemptera des droits de scolarité supplémentaires certains étudiants étrangers qui étudient hors de la région métropolitaine de Montréal et dans des secteurs d'emploi prioritaires, comme les technologies de l'information, le génie, la santé et les services sociaux, l'éducation et les services de garde éducatifs à l'enfance.

Cette mesure ne touche que la formation collégiale et universitaire, alors que de nombreux métiers dont le Québec a présentement besoin proviennent des Centres de formation professionnelle (CFP). Étendre cette mesure aux CFP permettrait d'attirer de nouveaux talents pour contribuer à l'essor économique du Québec.

Proposition 21

La Coalition Avenir Québec propose d'étendre l'exemption des droits de scolarité supplémentaires exigés des étudiants étrangers qui étudieront en français et en région à ceux qui se destinent aux Centres de formation professionnelle.

Proposée par le comté de Gaspé (Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine)

22. Isolants naturels

L'isolation joue un rôle de premier plan dans l'efficacité énergétique du Québec, car le chauffage des bâtiments consomme une grande quantité d'énergie, que l'on peut réduire substantiellement, en isolant mieux. Des matériaux comme le bois, le lin et le chanvre, qui constituent des isolants naturels, contribuent à réduire les besoins en chauffage à moindre coût.

Proposition 22

La Coalition Avenir Québec propose de modifier le code du bâtiment pour encourager l'utilisation du bois, de la fibre de lin et du chanvre dans la structure et l'isolation thermique de toutes nouvelles constructions.

Proposée par le comté de Gaspé (Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine)

23. Affichage du prix avec taxes dans les commerces

Au Québec, il est d'usage que les prix de produits de consommation n'incluent pas les taxes, et ce, afin de spécifier que l'État engrange des revenus par la consommation. Cependant, cette façon de faire est inefficace et potentiellement trompeuse pour le consommateur alors qu'il paie un coût total supérieur à ce qui est indiqué par le détaillant, si la valeur des taxes n'est pas mentionnée. D'autres législations, notamment en Europe, affichent directement le prix total qui sera payé par le consommateur à l'achat.

Proposition 23

La Coalition Avenir Québec propose de modifier l'affichage dans les commerces afin d'inclure le prix total avec taxes du produit.

Proposée par le comté de Gatineau (Outaouais)

24. Acompte lors d'une réservation au restaurant

Dans le secteur de la restauration, on observe que de plus en plus de clients réservent une place, mais ne se présentent pas au moment de leur réservation, occasionnant des pertes financières parfois importantes pour les restaurateurs, particulièrement dans le cas de réservations de groupe.

Les restaurateurs ont traversé de nombreuses épreuves lors de la crise de la COVID-19 et lors de la reprise, avec la pénurie de main-d'œuvre et l'augmentation des frais liés à l'inflation. En leur permettant d'exiger un acompte aux clients qui réservent une table, ils minimiseraient leurs pertes en cas d'absence.

Proposition 24

La Coalition Avenir Québec propose de permettre aux restaurateurs de mettre en place un acompte raisonnable lors d'une réservation.

Proposée par le comté de Pontiac (Outaouais)

25. Économie sociale

Les entreprises d'économie sociale jouent un rôle essentiel dans la vitalité économique et sociale de toutes les régions du Québec. Ce sont plus de 11200 entreprises qui génèrent un chiffre d'affaires de 47,8 G\$ et comptent près de 220000 employés. Elles regroupent des millions de membres, environ 90000 administrateurs bénévoles, et 75 % sont des OBNL ou des organismes communautaires.

Les entreprises d'économie sociale assurent la prise en charge collective de problématiques et la réponse à des besoins spécifiques dans des secteurs économiques et sociaux névralgiques tels l'agroalimentaire, le manufacturier, le logement, la culture, des loisirs, l'environnement, les TIC, les services aux personnes, la santé et de la petite enfance. Plus de 93 % d'entre elles sont rentables, plus de 39 % d'entre elles existent toujours après 30 ans et les subventions ne représentent que 5,6 % de leurs revenus.

L'économie sociale québécoise est méconnue malgré sa contribution essentielle à notre développement économique et social. Elle repose sur des valeurs de solidarité, d'entraide et de partage des profits, et répond à des besoins et enjeux criants auxquels l'État et l'entreprise privée ne peuvent répondre seuls.

Proposition 25

La Coalition Avenir Québec propose d'encourager l'engagement social et communautaire des Québécois par diverses mesures fiscales et financières, ainsi que promotionnelles pour renforcer le développement et la pérennité des entreprises d'économie sociale.

Proposée par le comté de Pointe-aux-Trembles (Montréal)

26. Établissement permanent de travailleurs en Jamésie

Le développement économique de la région de Jamésie est essentiel pour la prospérité du Québec et l'établissement permanent de travailleurs dans la région est un élément clé pour atteindre cet objectif. Cependant, l'achat d'une première résidence est souvent un obstacle financier important pour les travailleurs qui envisagent de s'installer de façon permanente en Jamésie. Dans le but de mieux occuper notre territoire, l'État québécois devrait soutenir ceux qui font le choix de s'y établir.

Proposition 26

La Coalition Avenir Québec propose que le gouvernement du Québec mette en place un programme pour favoriser l'établissement permanent de travailleurs en Jamésie en offrant de bonnes conditions pour l'achat d'une première résidence, notamment des incitatifs fiscaux, des taux d'intérêt préférentiels et une aide à la mise de fonds.

Proposée par le comté d'Ungava (Nord-du-Québec)

NOTES

This image shows a blank sheet of white paper with horizontal ruling lines. The lines are evenly spaced and run across the width of the page. There are no margins, text, or other markings on the paper.

NOTES

[illegible]

